

Commune de MÉRY-ÈS-BOIS

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS)

Eau potable et assainissement

Exercice : 2017

CADRE DE RAPPORT

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Date du rapport : février 2018

Sommaire

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE DE L'EAU

- État des lieux, descriptif sommaire
- Organisation administrative du service
- Estimation de la population desservie
- Conditions d'exploitation du service
- Prestations assurées dans le cadre du service
- Conventions de vente ou d'achat d'eau
- Ressources en eau
- Nombre d'abonnements
- Volumes mis en distribution et vendus
- Longueur du réseau

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'EAU

- Fixation des tarifs en vigueur
- Frais d'accès au service
- Prix de l'eau potable
- Redevances
- Évolution des composantes du tarif depuis les 5 dernières années
- Recettes d'exploitation

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU

- Qualité de l'eau
 - Qualité de l'eau distribuée
- Performance du réseau
 - Rendement du réseau de distribution
 - Indice linéaire des volumes non comptés
 - Indice linéaire de pertes en réseau

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET REFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

- Rappel sur la réalisation des travaux
- Rappel sur le financement des investissements du service
- État de la dette

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- Fixation des tarifs en vigueur
- Recettes d'exploitation

CONCLUSION

Rapport annuel sur le prix, la qualité de l'eau et de l'assainissement
Année 2017
Service public de l'eau et de l'assainissement de Méry-ès-Bois

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC :

- **État des lieux, descriptif sommaire**

Le réseau commence par une station de pompage situé au lieu-dit « Le Barangeon », puis un réseau mixte (refoulement et distribution) transporte l'eau au château d'eau situé au lieu-dit « Charpeigne ». Delà un réseau gravitaire alimente l'ensemble de la commune. Depuis la station de pompage, un 2^{ème} réseau mixte alimente le secteur en direction de Bellevue.

- **Organisation administrative du service**

Le service est assuré en régie par la commune.

- **Estimation de la population desservie**

Le service dessert la totalité des habitants de la commune : ~~597~~ **594** (nombre officiel des habitants du Week-end)

- **Conditions d'exploitation du service**

L'exploitation du service est assurée par les agents du service technique de la commune.

- **Prestations assurées dans le cadre du service**

La gestion proprement dite du service (application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs ...), les travaux d'entretien (branchements, canalisations, postes de relèvement), sont assurés par l'agent de maîtrise des services techniques et son personnel.

La gestion des abonnés (accueil des usagers, facturation, traitement des doléances...), est assurée par le secrétariat de mairie

Les travaux ou opérations de renouvellement (ex: matériels tournants, pompes, turbines...), les travaux sur des opérations nouvelles (extension de réseaux, ...) sont confiés à des entreprises extérieures sous le contrôle de la commission travaux et de la commission eau et assainissement du conseil municipal.

- **Conventions de vente ou d'achat d'eau**

➤ **1 contrat d'achat d'eau à la SAUR pour ce qui est livré à la station du Barangeon**

Prix d'achat	2016		2017		Variation 2017/2016
	En € HT/m ³	TTC TVA 5,5%	En € HT/m ³	TTC TVA 5,5%	
Part syndicale	0,0900		0,0900		+0,83%
Part SAUR	0,5001		0,5079		
Part bassin Loire-Bretagne	0,0450		0,0425		
Total	0,6351	0,6700	0,6404	0,6756	

Nota : la part bassin Loire-Bretagne a été facturée au 1^{er} semestre 2017 à 0,0450 puis à 0,0400 au 2^{ème} semestre 2017. C'est donc la moyenne qui est inscrite sur le tableau, à savoir 0,0425.

➤ **1 contrat de vente d'eau à Allogny pour le secteur de Mitterrand**

La facturation est faite au distributeur : Véolia Compagnie Générale des Eaux, au même tarif que tous les clients de la commune de Méry-ès-Bois, à l'exception de la redevance de pollution domestique.

- **Ressources en eau**

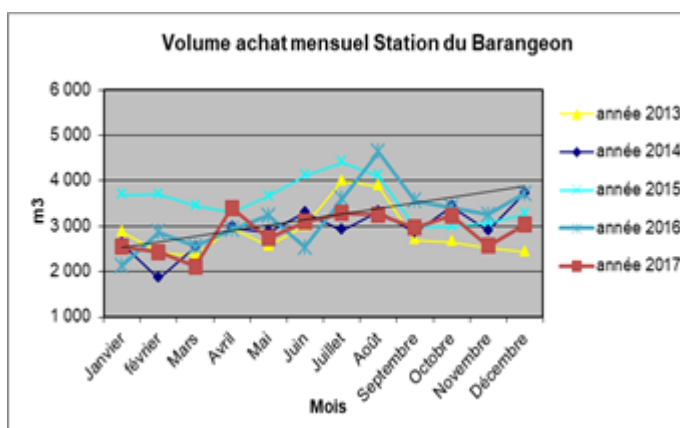
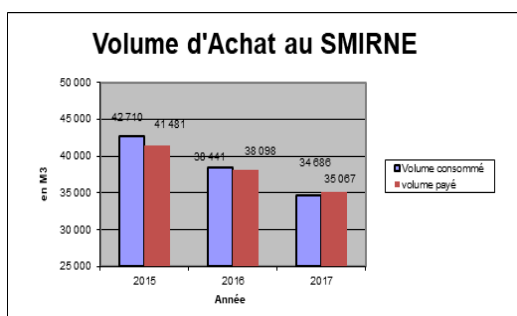
La commune n'a aucune ressource propre.

Le volume d'eau acheté au SMIRNE (SAUR) est comptabilisé par période de 6 mois.

2016			2017			Variation 2017/2016
1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	total année	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	total année	
16 708	21 390	38 098	17 148	17 919	35 067	- 7,96%

En ce qui concerne le volume d'eau acheté au SMIRNE (SAUR), un relevé mensuel du comptage est réalisé par l'agent de maîtrise des services techniques et le vendeur réalise des relevés intermédiaires. Ci-dessous un tableau comparatif des volumes mensuels achetés au SMIRNE (SAUR).

Relevés service technique	2016		2017	
	Index	Volume	Index	Volume
Fin décembre n - 1	47 659		86 100	
Janvier	49 800	2 141	88 647	2 547
février	52 667	2 867	91 081	2 434
Mars	55 224	2 557	93 198	2 117
Avril	58 153	2 929	96 605	3 407
Mai	61 385	3 232	99 341	2 736
Juin	63 922	2 537	102 435	3 094
Juillet	67 526	3 604	105 725	3 290
Août	72 164	4 638	108 978	3 253
Septembre	75 724	3 560	111 944	2 966
Octobre	79 134	3 410	115 178	3 234
Novembre	82 385	3 251	117 748	2 570
Décembre	86 100	3 715	120 786	3 038
Total par année		38 441		34 686



- **Nombre d'abonnements**

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de factures émises	445	442	436	413	410

À compter de 2016, il s'agit du nombre d'abonnements

- **Volumes mis en distribution et vendus**

- 1. le volume produit, c'est à dire le volume produit (soutiré) à partir de la propre ressource de la collectivité
- 2. le volume importé à partir d'une autre collectivité, d'autres collectivités
- 3. le volume exporté vers une ou d'autres collectivités
- 4. le volume mis en distribution. Ce volume est égal au volume produit + le volume importé – le volume exporté
- 5. le volume comptabilisé est le volume consommé issu du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes à incendies avec compteurs etc.). Ce volume doit faire l'objet d'un prorata temporis pour le ramener à une période de 12 mois.
- 6. le volume non comptabilisé (volume sans comptage), ce volume sera estimé (exemples: purges du réseau, volume d'eau prélevé à partir des bornes d'incendies non munies de compteurs
- 7. le volume de service sera lui aussi estimé. Il s'agit des besoins propres au service (exemple : eau de rinçage pour le nettoyage des filtres dans le cas d'une déferrisation ou d'une démanganisation, eau utilisée pour le nettoyage des installations exemple de l'eau utilisée pour le nettoyage des sols d'une station de pompage ou de traitement)

Volumes mis en distribution et vendus		2015	2016	2017
1 - Volume produit	Nos propres captages	0	0	0
2 - Volume importé	SAUR	41 481	38 098	35 067
3 - Volume exporté	Vente à Véolia	623	538	505
4 - Volume mis en distribution	1 + 2 - 3	40 858	37 560	34 562
5 - Volume comptabilisé	Facturé - vente Véolia	29 688	26 367	29 606
6 - Volume non comptabilisé	Usage commune sans comptage	144	174	174
7 - Volume de service		30	30	30
Volumes consommé autorisé		29 882	26 571	29 810
8- Perte	4 - (5 + 6 + 7)	10 996	10 989	4 752

Bâtiments communaux avec compteur et facturation de la consommation					
Intitulé	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
	conso annuelle	conso annuelle	conso annuelle	conso annuelle	conso annuelle
Stade					
Salle des fêtes					
École maternelle					
Local garderie Ensemble et Bibliothèque	Les volumes sont facturés sur estimations				
Pompiers					
Logement de la poste					
Cimetière point 1					
Cimetière point 3					
Total facture commune	310	236	216	500	366

Bâtiments communaux et lieux sans compteur					
Intitulé	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
	Estimation consommation annuelle				
Bâtiments					
Laverie école maternelle	3	3	3	3	3
Mairie	14	14	14	14	14
École primaire (bourg)	36	36	36	36	36
Presbytère Église WC public	10	10	10	10	10
Dépôt municipal	50	50	50	50	50
Toilettes pré de St Firmin	3	3	3	3	3
Arrosage					
Arrosage stade	0	0	0	0	0
Arrosage place CSC	10	10	10	10	10
Arrosage place du 8 mai	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 1	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 2	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 3	2	2	2	2	2
Réseau incendie					
Manœuvres	10	10	10	10	10
Bornes incendie	0	0	0	30	30
Sous-total	144	144	144	174	174
Réseau de distribution					
Purges	10	50	30	30	30
Total estimé	154	194	174	204	204

- **Longueur du réseau**

La longueur du réseau est de 67,08 km

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE :

- **Fixation des tarifs en vigueur**

Le conseil municipal vote chaque année les tarifs de vente et les frais d'accès au service. La facturation n'est pas assujettie à la TVA.

- **Frais d'accès au service**

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	variation 2017/2016
Résiliation abonnement	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	0,00%
Ouverture compteur	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	0,00%
Fermeture compteur	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	0,00%
Branchement eau	1000,00	1000,00	1000,00	1000,00	1050,00	5,00%

Pas d'augmentations en 2014, 2015 et 2016. Pour 2017, seuls les branchements ont subi une augmentation de 5%, soit 50€.

- **Prix de l'eau potable :**

Libellés	Années de consommation				
	2013	2014	2015	2016	2017
Abonnement	57,50	57,50	57,50	57,50	57,50
Prix au m ³	1,89	2,40	2,42	2,42	2,44
Redevance bassin par m3	0,24	0,24	0,24	0,23	0,23
Cotisation SMIRNE	0,76	0,76	8,00	10,00	10,00
Cotisation SMERSE	4,57	4,57	4,57	4,57	4,88

- **Redevances**

1 - La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau nous est facturée par la SAUR (pour le compte de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne), sur les factures semestrielles, au prorata du volume fourni à la station du Barangeon. Cette redevance est soumise à la TVA à 5,5%. (Voir tableau prix d'achat de l'eau - page 3)

Taux 2017 : 1^{er} semestre 0,0450 €/m³ et 2^{ème} semestre 0,0400 €/m³

2 - La redevance de pollution domestique nous est facturée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne⁽¹⁾, à partir de la déclaration annuelle des volumes facturés. Cette redevance n'est pas soumise à la TVA. Les taux ont été définis par délibération n°07-127 du 30 novembre 2007, du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ceux-ci sont définis par année de facturation. Pour les années 2013 à 2018, le taux était fixé à 0,24 €/m³, article L.213-10-3.-III du code de l'environnement. Toutefois, pour les années 2016 à 2018, la redevance a été ramenée à 0,23 €/m³. Cette redevance est donc facturée à chaque consommateur, en fonction de sa consommation.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique					
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Zone 1	0,24	0,24	0,24	0,23	0,23

3 - Les redevances aux syndicats SMIRNE⁽²⁾ et SMERSE⁽³⁾ nous sont facturées en tant qu'adhérent à ces syndicats. Ces redevances ne sont pas soumises à la TVA.

Redevance SMIRNE et SMERSE pour 2017 (nombre de branchements 2016 pris en compte: 420)

Participation fonctionnement du SMIRNE	10,00€	part branchement	4 200,00
Participation fonctionnement du SMERSE	4,88€	part branchement	2 049,60
Participation Investissement du SMERSE	0,00€	part branchement	0,00
total			6 249,60

Redevance SMIRNE et SMERSE pour 2016 (nombre de branchements 2015 pris en compte: 418)

Participation fonctionnement du SMIRNE	10,00€	part branchement	4 180,00
Participation fonctionnement du SMERSE	4,88€	part branchement	2 039,84
Participation Investissement du SMERSE	0,00€	part branchement	0,00
total			6 219,84

La participation au fonctionnement du SMIRNE est passée de 0,76€ en 2013 à 8,00€ en 2014. Puis à 10,00€ par compteur depuis 2015. Pas de nouvelles augmentations en 2016 et 2017.

Seules les participations au fonctionnement du SMIRNE et du SMERSE sont facturées à l'unité à chaque consommateur. Depuis 2016, plus de participations à l'investissement.

⁽¹⁾ **L'Agence de l'eau Loire-Bretagne** (établissement public de l'Etat) assure la gestion concertée de l'eau du bassin hydrographique partant des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère.

⁽²⁾ La commune de Méry-ès-Bois est adhérente du **S.M.I.R.N.E.** (Syndicat Mixte pour l'Intercommunication des Réseaux d'adduction d'eau potable au Nord-Est de Bourges) qui est son unique fournisseur d'eau potable. Le service est exploité par la **SAUR**, entreprise délégataire sous contrat d'affermage, chargée plus particulièrement de la distribution, de l'entretien du réseau et de la facturation.

⁽³⁾ Le **S.M.E.R.S.E** (Syndicat Mixte des Eaux de la Région Sud-Est de Bourges) capte principalement l'eau de la Loire qui est normalement exempte de nitrates et de pesticides. Le mélange de cette eau à celle du SMIRNE (30% environ), dont les seuils autorisés en nitrates et atrazines sont fréquemment dépassés, permet de distribuer une eau qui respecte les normes de qualité de l'eau potable.

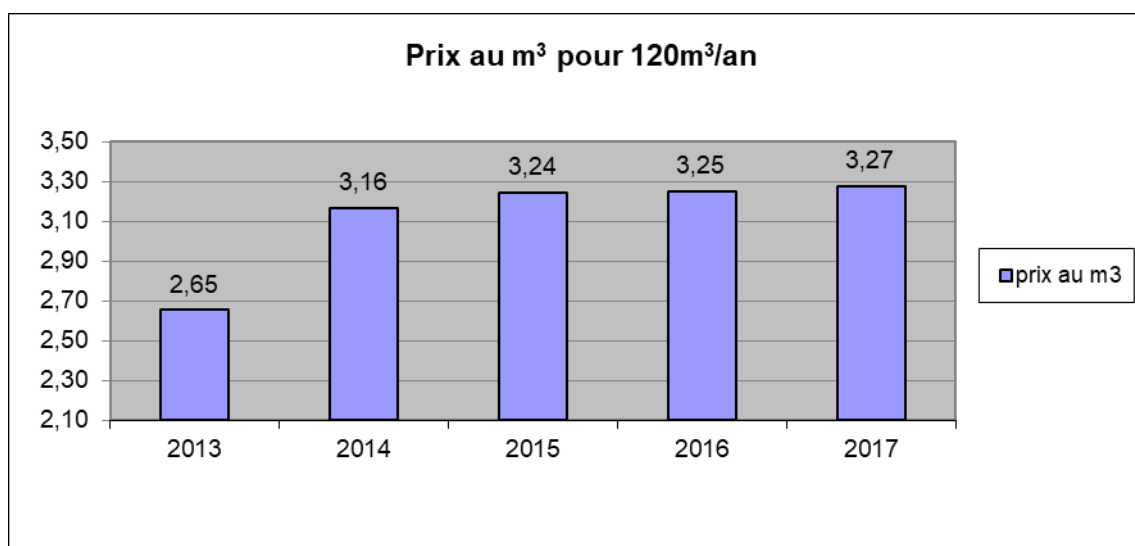
- Évolution des composantes du tarif depuis les 5 dernières années

Facturation théorique de 120 m³

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017
Abonnement	57,50	57,50	57,50	57,50	57,50
Coût	226,80	288,00	290,40	290,40	292,80
sous total	284,30	345,50	347,90	347,90	350,30
Redevance bassin	28,80	28,80	28,80	27,60	27,60
Cotisation SMIRNE	0,76	0,76	8,00	10,00	10,00
Cotisation SMERSE	4,57	4,57	4,57	4,57	4,88
Redevance	34,13	34,13	41,37	42,17	42,48

Total facture de 120 m³	318,43	379,63	389,27	390,07	392,78
---	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Prix rapporté au m³	2,65	3,16	3,24	3,25	3,27
---------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------



- Recettes d'exploitation

L'eau consommée en 2017 a été facturée aux abonnés en 2017.

Vente d'eau	Années de consommation					Variation 2017/2016
	2013	2014	2015	2016	2017	
Abonnement	24 097,35	23 843,45	23 819,48	23 666,08	23 335,43	+9,05%
Consommation	65 821,14	72 057,60	73 352,62	65 110,10	73 470,84	
Sous total EAU	89 918,49	95 901,05	97 172,10	88 776,18	96 806,27	
Redevance pollution	8 391,36	7 205,76	7 194,72	6 126,28	6 809,38	
Cotisation SMIRNE	338,20	314,89	3 305,63	4 115,98	4 043,34	
Cotisation SMERSE	2 033,65	1 893,53	1 897,33	1 331,29	1 973,12	
Sous total taxes et redevances	10 763,21	9 414,18	12 397,68	11 573,55	12 825,84	
Frais de service	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	
Total des recettes	100 681,70	105 315,23	110 569,78	100 349,73	109 632,11	

Pour rappel, la variation 2016/2015 était de -8,64%, celle de 2015/2014 de 1,33%.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE :

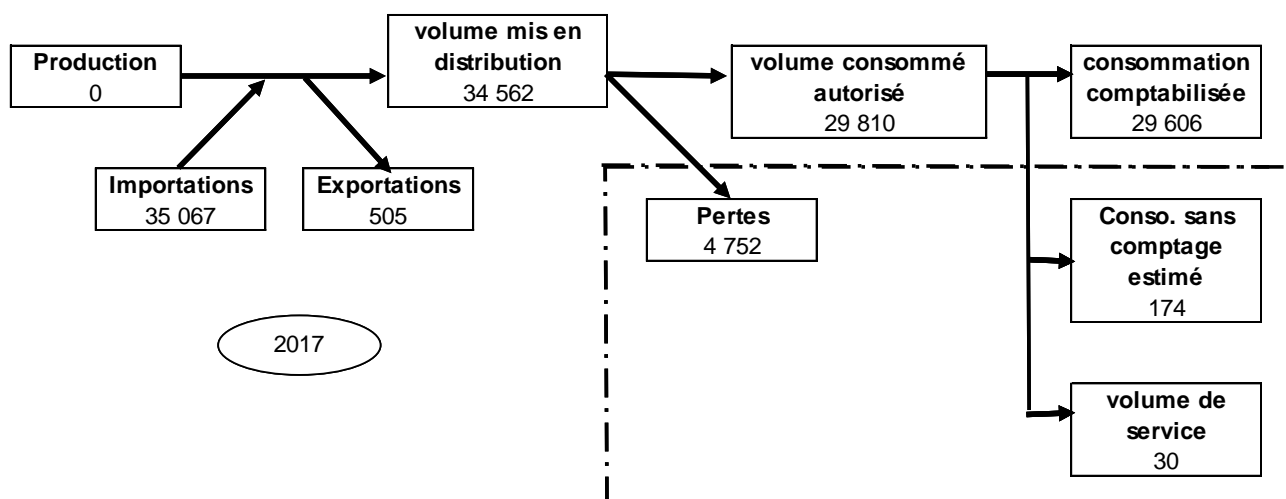
• QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau comportent celles de notre fournisseur le SMIRNE (SAUR). Parallèlement la qualité de l'eau distribuée est contrôlée par l'ARS, qui fait effectuer des analyses menées par CARSO-LSEHL.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
conformité bactériologique	7	0	100	0
conformité physico-chimique	5	0	100	0

• PERFORMANCE DU RESEAU



➤ Rendement du réseau de distribution :

Volume consommé autorisé + volume exporté / volume importé

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution %	94,14%	84,53%	73,49%	71,16%	86,45%

➤ Indice linéaire des volumes non comptés :

(Volume mis en distribution - volume comptabilisé) / Longueur du réseau hors branchements / 365

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés en m ³ / km / j	0,13	0,31	0,46	0,46	0,20

➤ Indice linéaire des pertes en réseau :

(Volume mis en distribution - volume consommé autorisé) / Longueur du réseau hors branchements / 365

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution en m ³ / km / j	0,12	0,30	0,45	0,45	0,19

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET REFECTION DU RESEAU D'EAU POTABLE :

- **Rappel sur la réalisation des travaux**

Les travaux d'assainissement et de réfection du réseau d'eau potable ont débuté en 2013 et se sont terminés en 2014. La station d'épuration a été mise en service le 29 juillet et a été suivie par l'inauguration, le 14 novembre 2014.

Le réseau d'assainissement court sur 2km160. La station est prévue pour une capacité de 410 équivalents habitants, soit 167 foyers plus 16 terrains nus, raccordables.

Au 31 décembre 2016, 148 foyers étaient raccordés au réseau contre 74, au 31 décembre 2015.

Le reste des foyers avait jusqu'au 29 juillet 2016 pour le faire. Des relances ont été adressées et les pénalités prévues ont été appliquées.

Le service de l'assainissement est identique au service de l'eau, à savoir qu'il est assuré en régie par la commune. L'exploitation est assurée par les agents du service technique et la partie administrative par le secrétariat de mairie.

- **Rappel sur le financement des investissements du service**

Le coût total des travaux s'est élevé à **1 406 035 €**, toutefois la commune a perçu des subventions à hauteur de **760 197 €** ainsi que le remboursement de la TVA.

Afin de régler les dépenses liées aux travaux d'assainissement et de réfection du réseau d'eau potable, la commune a effectué un emprunt de 450 000€, reçu fin 2013. La 1^{ère} échéance est intervenue en 2014 pour un montant intérêts et capital de 27 454,08€.

Le montant du remboursement annuel est fixe pendant toute la durée du prêt.

- **État de la dette**

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n-1 fait apparaître les valeurs suivantes :

Objet de la dette	Date 1ère échéance	Durée	Périodicité	Reste à amortir au 31/12/16	Remboursement 2017			Reste à amortir au 31/12/17
					Échéance	Capital	Intérêts	
Assainissement	15/02/2014	25	A	404 436,01	27 454,08	12 085,51	15 368,57	392 350,50

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Suite aux relances adressées et aux pénalités prévues par le règlement, les raccordements à l'assainissement collectif sont pratiquement tous réalisés au 31 décembre 2017.

Consommation en m ³			
2015	2016	2017	Variation 2017/2016
2 730	5 114	7 199	+40,77%

Après une augmentation de 87,33% entre 2016 et 2015, la consommation augmente encore cette année de 40,77%. C'est le résultat des raccordements effectués en 2017. Cela devrait se stabiliser en 2018.

- **Fixation des tarifs en vigueur**

Comme pour l'eau, le conseil municipal vote les tarifs, chaque année. La facturation n'est pas assujettie à la TVA. Dès le raccordement effectué, les usagers paient un abonnement spécifique à l'assainissement de 42€/an et un surcoût de 3,65€ par m³ utilisé.

La redevance pour la modernisation des réseaux, est fixée par l'agence de l'eau Loire Bretagne. Elle était de 0,19€/m³ jusqu'en 2015, puis a été ramenée à 0,18€/m³ pour la période de 2016 à 2018.

Libellés	2014	2015	2016	2017
Abonnement	42,00	42,00	42,00	42,00
Prix au m ³	3,65	3,65	3,65	3,65
Modernisation des réseaux par m ³	0,19	0,19	0,18	0,18

• **Recettes d'exploitation**

Libellés	Années de consommation			Variation 2017/2016
	2015	2016	2017	
Abonnement	2 268,00	4 599,00	6 037,50	+38,97%
Consommation	9 964,50	18 666,10	26 276,35	
Modernisation des réseaux	518,70	920,52	1 295,82	
Totaux	12 751,20	24 185,62	33 609,67	

Pour rappel, l'augmentation des recettes 2016 par rapport à 2015, était de 89,67%. Pour 2017, l'évolution est cohérente avec l'augmentation de la consommation de 40,77%.

Nota : la commune a encaissé la somme de 1 090,65€ au titre des pénalités facturées pour non raccordement à l'assainissement collectif.

CONCLUSION :

Ce 9^{ème} rapport permet une analyse sur 5 ans du service.

➤ Gestion financière :

En 2017, le prix d'achat de l'eau a augmenté de 0,83%

Pour rappel, il y avait eu une augmentation de 2,02% en 2016, de 5,94% en 2015 et de 5,49% en 2014.

Les montants des redevances de fonctionnement SMIRNE et SMERNE sont détaillés sur chaque facture, pour être plus visibles par les utilisateurs.

La tarification à tranche unique est toujours en vigueur.

➤ Gestion technique :

Après avoir enregistré en 2015, une hausse de 16,04% du volume acheté à la SAUR, la baisse de 8,16% constatée en 2016 se poursuit en 2017 avec une nouvelle diminution de 7,96%.

La commune est très sensible au problème de l'eau. Elle a entrepris des actions afin de réduire les fuites. En 2017, le service technique a commencé à remplacer des compteurs chez les particuliers. Cette action continuera en 2018.

Afin de détecter les fuites rapidement, les relevés mensuels de la station du Barangeon sont hebdomadaires depuis le début de l'année 2017. Plusieurs fuites ont été détectées grâce à ce dispositif, ce qui a permis de ramener la perte enregistrée en 2016 de 10 989m³ à **4 752m³ en 2017**.

En revanche, il existe toujours des fuites difficilement détectables rapidement. La commune a mis en place un plan d'action pour recherches de fuites se traduisant par un projet d'installation de 8 débitmètres. C'est un projet onéreux mais éligible aux subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le dossier a été transmis à l'ALB. La commune est en attente de réponse.